



**L'expérience solidaire**

## **PV de l'AG de l'Amicale des Anciens Féhapiens (AMICAP) du 18.09.2021**

L'Assemblée Générale d'AMICAP s'est réunie le 18.09.2021 à partir de 09 heures 30 à REIMS sur convocation de son président.

Etaient présents : Georges Riffard, Philippe Remer, Jacques Jung, Michel Rebillon, Isabelle Santesteban, Pierre Serre, Brigitte Brame, Jean Yves Moine, Jean-Claude Guillermet.

Absents, excusé (E) représenté (R) : Hélène Gisserot E, Simone Timar ER, Jacques Tournayre ER, Bruno Henry ER, Emmanuel Duret E, J.C Delalonde ER, Jean-Marie Creff E, Michel Hedouin E, Claude Marx ER, Jean-Pierre Blouet E, Patrick Gaillet ER, Christian Bonneau E, Jean-Michel Nelva ER, René Faure, Sourieux Jean-Philippe ER, Covin Véronique ER, Jacques Pagès ER, Edouard Laporte ER, Patrick Verdeau ER.

La séance est présidée par Georges Riffard, Président.

Un tour de table permet à chaque participant d'évoquer les sujets de son choix ainsi qu'une présentation de sa situation professionnelle et/ou bénévole depuis la dernière AG de 2020. Georges Riffard exprime sa joie de réunir à nouveau en présentiel les adhérents.

Les 12 pouvoirs sont attribués suivants la décision des mandants ou à défaut aux membres du Bureau du CA:

### **1/ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2/ Rapport d'Activités de l'année 2020, présenté par Georges Riffard Président,**

Le rapport d'activités de l'année 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **3/ Rapport Financier de l'année 2020 présenté par Jacques Jung Trésorier,**

Le rapport Financier de l'année 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus est donné au trésorier, Jacques Jung.

### **4/ Positionnement et interventions d'AMICAP au cours de l'année 2020 : analyse et commentaires.**

Deux textes ont été adoptés par le CA d'AMICAP en 2020 à savoir le premier intitulé « Au service de la santé et du bien-être de nos concitoyens » et le second sous forme d'un « Communiqué » appelant à la création d'une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale (RISMS) reposant sur la mobilisation volontaire des professionnels retraités de ces secteurs.

Ils ont été adressés aux pouvoirs publics, Premier Ministre, Ministres concernés, Assemblée nationale, Sénat, Régions, Départements, Fédérations sanitaires, sociales et médicosociales, aux diverses parties prenantes ainsi qu'aux medias.



## L'expérience solidaire

Peu de réponses nous sont parvenues généralement accusant réception des documents ayant « attirés toute leur attention » suivant les formules consacrées.

S'agissant des medias la revue Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) nous a contacté et a organisé un entretien entre le représentant d'AMICAP en l'occurrence Georges Riffard et la secrétaire de la Fédération santé social de la CFDT. L'article paru dans le journal ASH a été diffusé aux adhérents.

Peut-être dans cette période très difficile de la 2<sup>ème</sup> vague Covid 19 notre proposition était-elle peu audible compte des urgences quotidiennes. Au fur et à mesure que la situation va profondément s'améliorer et qu'il faudra tirer les enseignements et surtout se préparer vigoureusement pour la prochaine crise d'ampleur nationale l'appel à la création de cette RISMS devra de nouveau être porté par AMICAP en recherchant des partenaires volontaires.

### **5/ Poursuite des interventions en 2021 : objectif, thèmes retenues, modalités d'interventions, destinataires, suivi,**

La réserve sanitaire actuelle, qui a le mérite d'exister, a depuis sa création en 2007 réalisé des missions ponctuelles pour faire face à des situations exceptionnelles limitées dans le temps et d'ampleur locale ; en moyenne la Réserve sanitaire a réalisé près de 25 opérations par an. A titre d'illustration les effectifs de la Réserve étaient de 500 en 2010, 2000 fin 2014, 2500 en 2015 ; en 2019 la mobilisation de la Réserve, qualifiée alors de mobilisation sans précédent, s'est traduite par 6709 jour/homme !

La Mission d'information de l'Assemblée Nationale dans son rapport du 2 décembre 2020 « sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19 » considère que :

« Le fonctionnement de la réserve sanitaire s'est finalement révélé inadapté aux besoins opérationnels urgents engendrés par la crise et nécessite une réforme profonde qui permette de lui dédier des moyens supplémentaires.

Proposition : renforcer significativement les moyens humains et financiers consacrés à la gestion de la réserve sanitaire . Assouplir les procédures de recrutement et de déploiements des personnels pour en faire un outils opérationnel. »

La situation résultant de la pandémie et plus généralement de crise majeure d'ampleur nationale n'entre pas dans les missions de la Réserve existante ; les besoins en personnels qualifiés pour faire face à de telles situations sont probablement en moyenne départementale de notre pays supérieurs aux effectifs de la Réserve sanitaire actuelle.

La réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médico-sociale RISSM que propose AMICAP a pour objet de répondre à cette demande généralisée de la quasi-totalité des divers professionnels s'appuyant sur plusieurs milliers de Réservistes avec une gestion au plus près des besoins, en l'occurrence le département.

Il faut poursuivre le projet de création de cette Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et médico-sociale (RISSM) et solliciter les candidats à la prochaine élection Présidentielle, les présidents de commission parlementaire, les médias.

### **6/ Communication, site internet d'AMICAP: quelles évolutions souhaitables pour renforcer les échanges avec les adhérents, le travail en groupe, et faciliter l'accès au site?**

La plateforme de Workplace qui a été rapidement abandonnée. Présentation d'un autre opérateur Talkspirit installé à Montpellier et présentant une bonne organisation et des services performants pour des activités soutenues en volume et en fréquence. Des formations peuvent être organisées pour une bonne sensibilisation à l'outil.



## **L'expérience solidaire**

L'AG décide de renvoyer au Conseil d'Administration la décision à prendre lors de ses prochaines réunions au vu de ses besoins actuels en termes d'échanges entre les adhérents d'AMICAP.

**7/ Développement d'AMICAP** : notre association a choisi dans un premier temps de se développer par cooptations et sollicitations directes de collègues et amis. Que souhaitons nous pour demain et après-demain ?

Il est convenu de poursuivre dans cette voie privilégiant ainsi l'adhésion aux valeurs et à l'objet de notre Amicale.

### **8/ Nombre d'administrateurs :**

En application de l'article 11 de nos statuts nous vous proposons de fixer à 15 le nombre d'administrateurs pour la durée du mandat de 4 ans. Dès lors le nombre de sièges à pourvoir lors du renouvellement partiel du CA au cours de la présente AG 2021 serait porté de 6 à 9 sièges.

Le passage de 12 à 15 administrateurs est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

La composition du Bureau est fixée comme suit : Un président, deux vices présidents, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint.

**9/ Election des membres du CA** : il est procédé en séance au vote à bulletin secret des nouveaux administrateurs par les présents et représentés.

**10/ Montant de la cotisation 2022** : le CA d'AMICAP propose à l'AG de maintenir la cotisation 2022 à 30€.

Le montant de 30€ de la cotisation 2022 pour les membres actifs est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le montant de la cotisation des membres bienfaiteurs de 100€ minimum est maintenu à l'unanimité des présents et représentés.

### **11/ Proclamation des Résultats de l'élection des membres du CA.**

Tous les candidats au CA d'AMICAP sont élus à l'unanimité des présents et représentés à savoir, présentation par ordre alphabétique :

Brame Brigitte, Covin Véronique, Faure René, Guillermet Jean-Claude, Moine Jean-Yves, Riffard Georges, Santesteban Isabelle, Serre Pierre, Sourieux Jean-Philippe.

L'AG sera suivie d'une réunion du nouveau CA afin d'élire le Bureau d'AMICAP et de s'organiser pour donner suite aux décisions de la présente Assemblée Générale 2021.

### **12/ Questions diverses**

Pas de question diverse.



## **L'expérience solidaire**

La prochaine assemblée générale 2022 aura lieu en septembre/octobre ; la date sera fixée par le CA début 2022. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 15.

---

### **Réunion du Conseil d'Administration d'AMICAP le 18 septembre 2021 à Reims**

Les administrateurs se réunissent en conseil d'administration pour désigner le bureau suite au renouvellement partiel du CA par l'AG du même jour.

Sont élus :

Président : Georges Riffard

Vice-président : Philippe Remer

Vice-Président : Jean Claude Guillermet

Trésorier : Jacques Jung

Trésorier adjoint : Pierre Serre

Secrétaire : Michel Rebillon

Secrétaire adjoint : Isabelle Santesteban

La prochaine réunion du CA est fixé au 13 novembre 2021 à 9h30 en visioconférence.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 30

---